

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA TOURETTE



SAISON 2020 - 2021

Pourquoi s'inscrire à l'Association Sportive ?

- ✓ Participer à la vie de l'établissement et le représenter lors des compétitions, face à d'autres collèges
- ✓ Pratiquer une ou plusieurs activités de compétition ou de loisir
- ✓ Se retrouver entre amis, se faire de nouveaux amis, échanger, partager
- ✓ S'éprouver, vivre des expériences sportives et se dépasser
- ✓ Se former à l'arbitrage pour prendre et assumer des responsabilités

Documents à rendre

- ✓ Cotisation pour l'ensemble des activités (payable en chèque à l'ordre de « Association sportive Collège la Tourette » (20€ la seconde licence familiale) :
 - 25 €/an
 - 30 €/an avec le t-shirt technique de l'association sportive.
- ✓ L'autorisation parentale et l'adhésion au règlement intérieur signés par les responsables légaux.
- ✓ Une attestation de savoir-nager (pour la pratique de l'aviron uniquement).

Règlement intérieur

- ✓ La participation à l'association sportive doit être régulière (un suivi régulier sera fait avec le cahier de l'AS), les élèves licenciés peuvent pratiquer, au choix, toutes les activités.
- ✓ Les élèves licenciés s'engagent à être assidus aux entraînements, avec la possibilité de participer aux compétitions. En cas d'absence ponctuelle, l'enseignant référent de l'activité devra être prévenu.
- ✓ Les élèves licenciés devront respecter les horaires de fonctionnement.
- ✓ Les élèves devront se rendre directement sur les lieux d'activité et seront libérés à la fin de l'entraînement.
- ✓ Pour les compétitions, les déplacements seront encadrés par l'équipe des professeurs d'EPS, les horaires seront indiqués sur la convocation. Les élèves seront accompagnés jusqu'au collège.
- ✓ Une participation financière (d'un montant maximum de 50€) pourra être demandée aux élèves qualifiés aux championnats régionaux ou nationaux.
- ✓ Le comité directeur de l'association sportive se réserve la possibilité d'exclure un élève sans aucun recours si le comportement de ce dernier pose problème.

Activités proposées par l'Association Aportive

(Horaires et jours à confirmer en septembre)

TENNIS DE TABLE avec M. Borgeot

- Créneau midi en salle polyvalente pour les 6èmes (jour à préciser)
- Mercredi de 13h30 à 15h en salle polyvalente

BADMINTON avec M Dalloz

- Mercredi de 13h30 à 15h pour les 6°/5° gymnase Duplat (Clos Jouve)
- Mercredi de 15h à 16h30 pour les 4°/3° gymnase Duplat (Clos Jouve)

BASKET-BALL avec Mme Ridou

- Mercredi de 13h30 à 15h30 gymnase Génétty (Clos Jouve)

STEP avec Mme Pointon

- Créneau midi en salle EPS pour une pratique loisir (jour à préciser)
- Mercredi 13h30 à 15h salle EPS au collège (préparation aux compétitions, une année de pratique nécessaire)

AVIRON avec M Pagès

- Mercredi 13h30 à 16h sur l'eau au Cercle d'Aviron de Lyon, 12 Quai Clémenceau à Caluire
- Période hivernale et/ou forte crue le Mercredi 13h30 à 15h en indoor au Cercle d'Aviron de Lyon, 12 Quai Clémenceau à Caluire

Activités ponctuelles (Cross, Challenge multi activités...)

Certains mercredis de l'année.





ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA TOURETTE

SAISON 2020 – 2021

AUTORISATION PARENTALE et ADHESION AU REGLEMENT

Obligatoire pour l'établissement de la licence

Je soussigné(e) Père, Mère, Tuteur,
Représentant légal (1) :

- autorise (2).....né (e) le.....et
scolarisé en classe de à participer aux activités suivantes de l'Association
Sportive du collège (3) :

- | | | |
|--|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> tennis de table | <input type="checkbox"/> badminton | <input type="checkbox"/> basket-ball |
| <input type="checkbox"/> step | <input type="checkbox"/> aviron | <input type="checkbox"/> activités ponctuelles (cross) |

- M'engage à fournir dès la première séance à l'enseignant responsable de l'activité
un PAI si l'enfant en fait l'objet au collège.

- Autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas
d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (3).

- Autorise les enseignants d'EPS à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir
ses activités (4).

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association sportive du
collège La Tourette.

- Joins une attestation de savoir-nager pour la pratique de l'aviron.

- Joins à l'inscription le règlement d'une valeur de€ en chèque, en espèce (1).

Téléphone en cas d'urgence :

Téléphone 1 Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1) :

Téléphone 2 Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1) :

Autre :

Fait à le

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer le nom et prénom du licencié

(3) Cocher les activités souhaitées

(4) Rayer en cas de refus